



Reunion de secteurs Octobre 2017

**L'USEDA au service des collectivités pour un
développement solidaire et équilibré des
territoires.**



Relations avec ENEDIS

■ Relations avec Enedis

- **Pouvoir Organisateur du service Public de l'Electricité**
- la mission principale de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne est le contrôle de la distribution publique d'électricité dans le département de l'Aisne.
- L'**USEDA** constitue la voix des communes auprès de l'exploitant du réseau et est le garant du service public de l'électricité.
- Le syndicat défend les prérogatives de ses membres face à une entreprise publique dont certaines orientations ne sont plus compatibles avec les intérêts des communes adhérentes,(par exemple on peut remarquer qu'il faut 160 ans pour renouveler le réseau HTA)
- Il faut souligner que lorsque l'USEDA est en désaccord avec Enedis, le syndicat ne remet jamais en cause l'implication et la qualité des agents Enedis. Il dénonce des positions stratégiques de l'entreprise.
- Il faut encourager Enedis à poursuivre les investissements sur le réseau gage de l'équité entre les territoires urbains et ruraux.
- Il faut éviter que chaque tempête ne se transforme pas en opportunité de communication pour Enedis mais rappelle à Enedis le besoin d'entretenir et moderniser les réseaux.



Relations ENEDIS

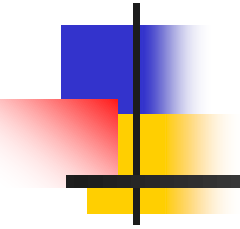
- **Relations avec Enedis (suite)**
- **Essai de mise en place de nouvelles relations beaucoup plus constructives.**
 - Poursuite avec succès de l'opération enfouissement des lignes HTA au dessus des exploitations agricoles.
 - Reste à améliorer les modalités de mise en œuvre de la convention coordination



Relations avec ENEDIS

- **Un nouveau modèle de contrat de concession pour une relation contractuelle modernisée entre les autorités concédantes, Enedis et EDF garantissant la qualité du service concédé et adaptée aux enjeux de la transition énergétique est en cours de négociation.**
- **A ce jour le modèle de contrat n'est pas encore finalisé.**
- **C'est pourquoi l'USEDA fera expertiser le projet du nouveau contrat par un cabinet d'avocat spécialisé et ne signera que si le nouveau contrat ne pénalise pas les intérêts de l'USEDA et des communes adhérentes en parfait partenariat avec les syndicats d'énergie picards.**

Renouvellement délégation pour le service public de la distribution d'électricité périmètre de la SICAE de l'Aisne





Contexte et rappel du cadre réglementaire

- **En sa qualité d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, l'USEDA est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son territoire.**
- **Conformément à l'article L.2224-31 du CGCT, l'USEDA est chargée de négocier et conclure les contrats de concession.**
- **l'USEDA ne peut décider du mode de gestion du service public de la distribution d'électricité qui est nécessairement exploité dans le cadre d'un contrat de concession conclu avec les gestionnaires de réseaux de distribution dans leur zone de desserte exclusive.**



Contexte et rappel du cadre réglementaire

- **A cet égard, l'article L. 111-52 du code de l'énergie dispose ainsi que :**

« Les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité sont, dans leurs zones de desserte exclusives respectives : (...) 2° Les entreprises locales de distribution définies à l'article [L. 111-54](#) ou les entreprises locales de distribution issues de la séparation entre leurs activités de gestion de réseau public de distribution et leurs activités de production ou de fourniture, en application de l'article L. 111-57 ou de l'article L. 111-58

- **C'est dans ce cadre légal qu'un nouveau contrat de concession avec la SICAE de l'Aisne est en cours de signature.**



Caractéristiques du nouveau contrat

- **Compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire, l'USEDA, autorité concédante, a souhaité anticiper l'échéance de ses contrats de concession de distribution d'électricité et saisi ainsi l'opportunité de moderniser le cadre contractuel en résiliant de manière anticipée les deux contrats de concession actuels et concluant un nouveau contrat de concession couvrant l'entier périmètre**
- **Le service public concédé distingue :**
 - *Une mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité ;*
 - *Une mission de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.*



Caractéristiques du nouveau contrat

- **Durée du contrat 30 ans.**
- **Les simulations réalisées par l'USEDA indiquent que les niveaux de redevances perçus seront plus importants à niveau d'investissement constant.**
- **Redevances de la concession :**
 - La redevance de fonctionnement R1, dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante, est revalorisée selon une nouvelle formule.
 - La redevance d'investissement R2 est la contrepartie des investissements sur le réseau. Elle est désormais déterminée en fonction d'une seule valeur : M correspondant au montant total hors TVA des travaux mandatés sur le réseau au cours de l'année pénultième par les collectivités exerçant la maîtrise d'ouvrage.



Caractéristiques du nouveau contrat

- **Dotations aux provisions pour renouvellement des ouvrages :**

- le nouveau contrat prévoit qu'en vue de pourvoir au financement des travaux de renouvellement de l'ensemble des biens concédés et devant faire l'objet d'un renouvellement avant le terme normal de la concession, le concessionnaire sera tenu de pratiquer des amortissements industriels et de constituer des provisions pour renouvellement prenant en considération le coût de remplacement des immobilisations concernés.
- Une clause de revoyure prévoit l'hypothèse d'une modification du régime fiscal des provisions pour renouvellement, laquelle, si elle survenait, conduirait les parties à se rencontrer.

- **Répartition de la maîtrise d'ouvrage :**

- Maintien la répartition de la maîtrise d'ouvrage selon les mêmes modalités que les deux anciens contrats, tout en la précisant au vu des besoins nouveaux pour les extensions pour desservir les producteurs d'énergie renouvelable.



Caractéristiques du nouveau contrat

- **Signature d' une convention de mise à disposition de fourreaux à titre gratuit par la SICAE de l'Aisne à l'USEDA afin que cette dernière puisse les utiliser pour ses activités de communications électroniques.**
- **Rénovation des colonnes montantes existantes dans les immeubles collectifs.**
 - L'USEDA et la SICAE de l'Aisne ont convenu de mettre en place un programme de rénovation de ces colonnes montantes et d'en répartir le coût selon la clé suivante 1/3 pour le propriétaire des colonnes montantes 1/3 pour la SICAE de l'Aisne 1/3 pour l'USEDA.



Mise en place d'armoires d'éclairage public communicantes pour les communes ayant transférées la compétence à l'USEDA



Objectifs fonctionnels

- **Suivre les consommations pour améliorer la facturation.**
 - Suivi journalier / mensuel / annuel.
 - Contrôle des coûts d'illuminations de Noël.
- **Contrôler la consommation réelle des lampes.**
- **Détecter des dysfonctionnements en temps réel.**
 - Disjonction d'un circuit d'EP.
 - Panne d'une ou plusieurs lampes.
 - Consommation anormale.
 - Panne de courant (suivi des heures de coupure / de remise en route).
- **Permettre à la commune de modifier à la mairie les horaires de fonctionnement de l'éclairage public.**
- **Planifier au plus juste la maintenance préventive.**
 - Suivi précis du temps de fonctionnement réel pour prévoir le remplacement des sources lumineuses.



Objectifs techniques

- **Garantir la fiabilité.**

- Système de conception « industrielle ».
- Températures de fonctionnement au moins identiques aux RADIOLITES.
- Mise à l'heure automatique / passage heure hiver-été.

- **Garantir la pérennité des investissements.**

- Avoir recours à des équipements utilisant des protocoles « ouverts ».
- Homogénéiser avec d'autres applications existantes ou d'avenir.
- Utiliser des technologies récentes (IP).

- **Etre propriétaire de l'infrastructure.**

- Pour être propriétaire des données.
- Pour limiter les coûts de fonctionnement.
- Pour être libre des choix d'évolutions éventuelles.



Objectifs techniques

- **Permettre d'augmenter l'expertise de l'USEDA dans le contrôle des réseaux électriques.**
 - **Contrôle des temps de coupures.**
 - **Contrôle de la qualité de fourniture.**

Photos armoire Type

Situation initiale



Après mise en place de la télégestion

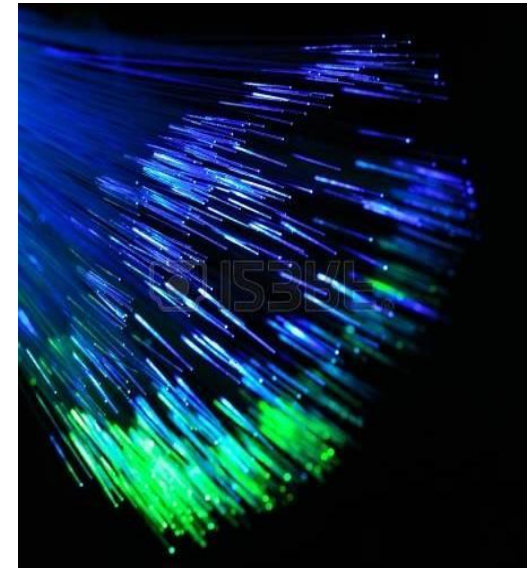




Planning de déploiement

- **Octobre 2017** Constitution du dossier d'appel d'offre.
- **Décembre 2017** lancement de la consultation.
- **Mars 2018** choix de l'attributaire.
- **Avril mai 2018** début des travaux.
- **Décembre 2018** toutes les armoires des communes adhérentes à la compétence maintenance de l'éclairage public sont équipées des automates.
- **Prise en charge dans le cadre de la redevance maintenance sans majoration.**

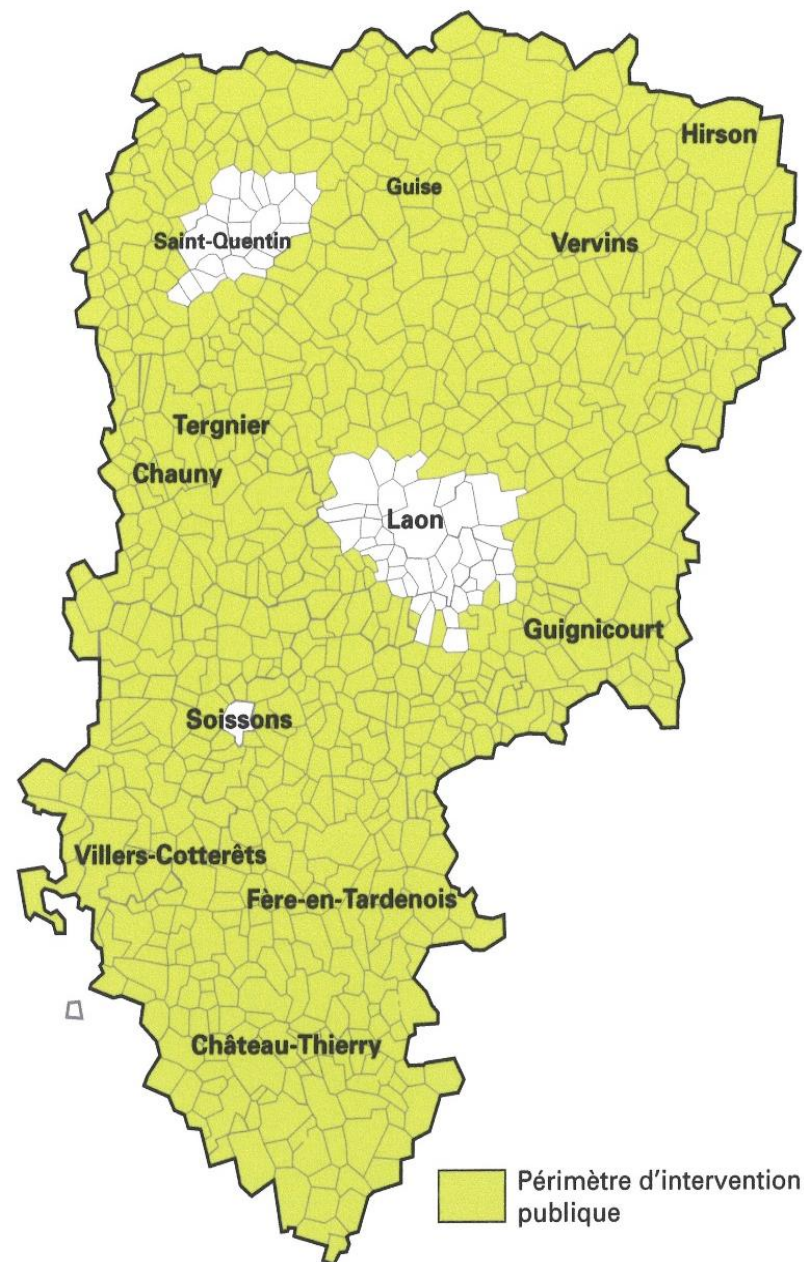
Etat d'avancement du projet Très Haut Débit dans le département de l'Aisne



USEDA en chiffres

Projet Très Haut Débit

- **Zones Appel à Manifestation d'Intention d' Investissement.**
 - Dans l'Aisne, 3 zones AMII déployées par Orange :
 - La communauté d'agglomération de Saint-Quentin
 - La communauté d'agglomération du Pays de Laon
 - La ville de Soissons
 - Soit 59 communes représentant 26 % des habitants du département de l'Aisne
 - Zone d'initiative publique 757 communes soit 200 000 prises.



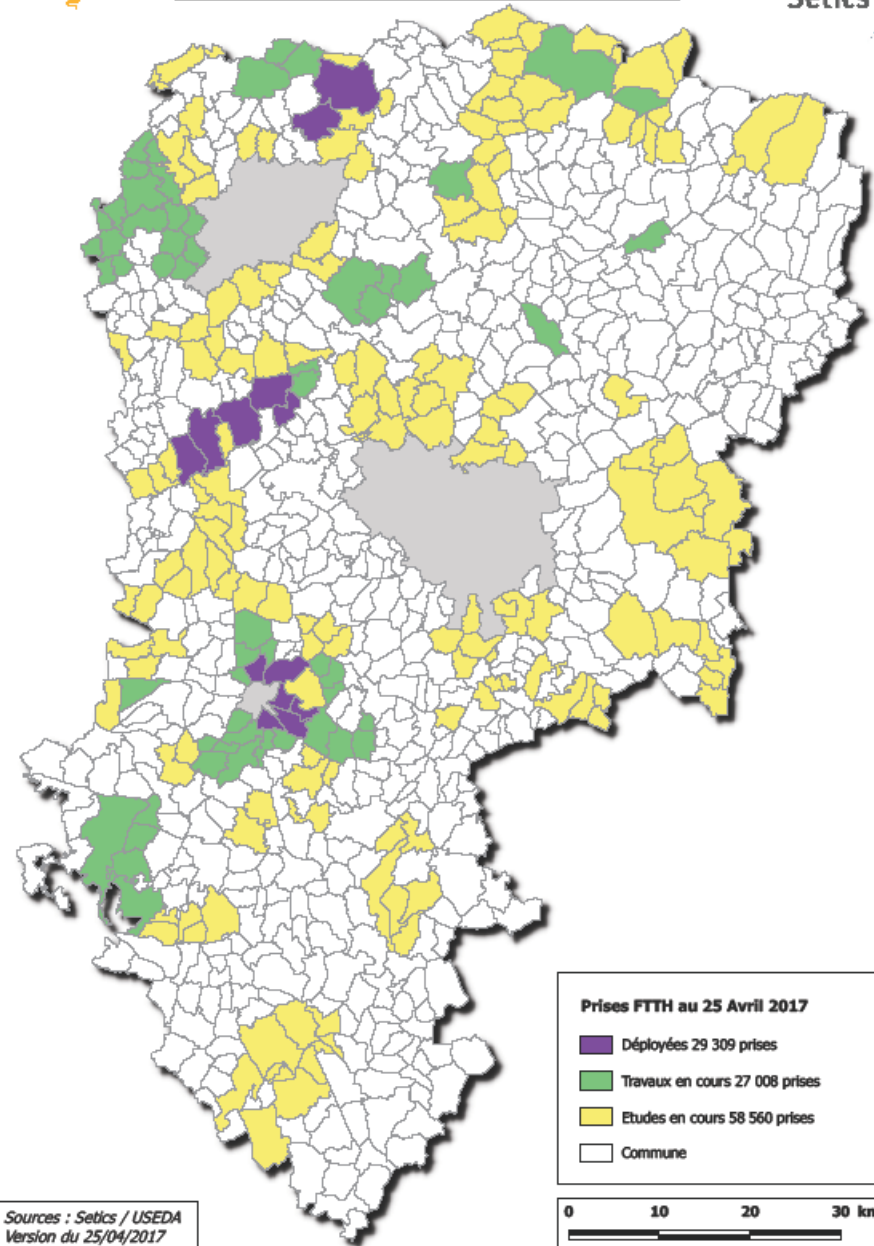


Planning de déploiement

- **Objectif de déploiement :**

757 communes – 200 000 prises

- ***58 opérations montée en débit à réaliser pour décembre 2017.***
- ***160 000 prises FTTH (80 %) à construire pour décembre 2020.***
- ***200 000 des prises FTTH (100 %) à construire pour décembre 2022.***

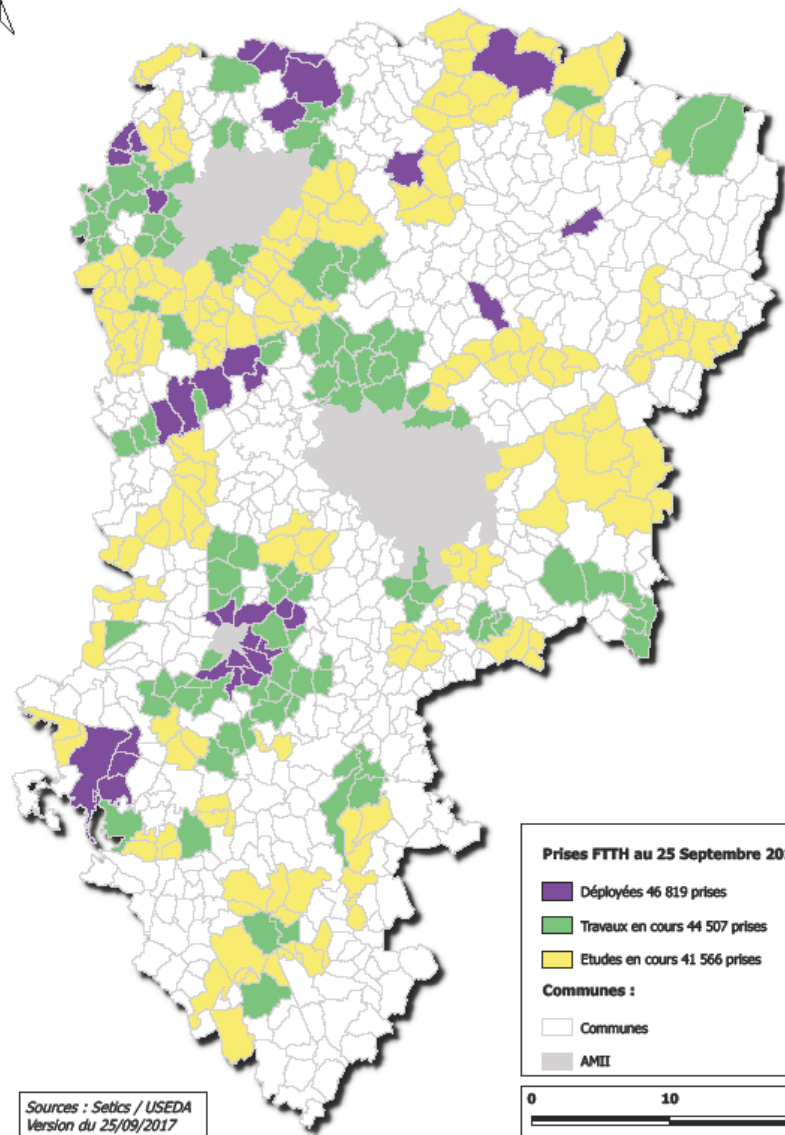


Sources : Setics / USEDA
Version du 25/04/2017

Etat d'avancement des travaux au 24 avril 2017



Etat d'avancement des travaux au 25 septembre 2017



Sources : Setics / USEDA
Version du 25/09/2017



Etat d'avancement des travaux

- **Travaux réellement effectués au 30/09/2017 :**
 - **46 900 prises déployées**
 - **32 Nœuds de Raccordement Optique sur les 41 prévus**
 - **96 Points de Mutualisation**
 - **7 904 Points de Branchement Optique**
 - **1610 km de fibres**



Merci de votre attention

Tél : 03 23 27 15 80

Site Useda : <http://www.useda.fr>